Il faut considérer que vous avez fini vos études et que vous pouvez travailler à plein temps sur le projet.

Il faut essayer de pouvoir payer un salaire à tous les membres de l’équipe (à trois ans) grâce au projet

Vous pouvez construire votre projet en estimant ne pas avoir à vous verser de salaires la première année mais dès l’année 2 vous devez vous payer au SMIC à minima.

Fixation de certains postes de charges :

Loyer minimum de 50€ par mois la première année, les années suivantes, prix du marché.

Assurances : année 1, 200€ , année 2, 500 €, année 3, 1.000.

Honoraires : Comptable 1.500€ par an + 250 €uros par salarié.

Avocat : 500€ la première année pour la création de l’entreprise